

PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Référence : SUDT/UP/Secrétariat de la CDPENAF
Affaire suivie par : Arlette GUILLEMET

Tours, le 18 avril 2017

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE REUNION
DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES
NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS**

Séance du 6 avril 2017

**I – OBJET : ÉTUDE D'UN DOSSIER DE MODIFICATION DE PLAN LOCAL D'URBANISME
DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE L.151-12 DU CODE DE**

L'URBANISME

1-1 - Pétitionnaire : Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val d'Amboise

1-2 – Adresse du pétitionnaire : BP 308 37403 AMBOISE CEDEX

1-3 – Référence du dossier : PLU de Souvigny-de-Touraine

1-4 – Objet du dossier : Modification n°2 du PLU de Souvigny-de-Touraine

II – RÉGLEMENTATION APPLICABLE :

2-1 – Textes de référence :

Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche du 27 juillet 2010 : article 51
Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014
Article L.112-1-1 du code rural et de la Pêche Maritime
Articles L.151-11, L.151-12, L.151-13, L.153-13, L.153-16 2°, L.153.17 du code de
l'urbanisme

III – ÉTAIENT PRÉSENTS :

3-1 – Membres avec voix délibérative :

- Monsieur Jean-Luc VIGIER Chef du Service Urbanisme et Démarches de Territoires de la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire représentant le Préfet d'Indre-et-Loire, Président
- Monsieur Jacky GAUVIN Maire de Luzillé
- Monsieur Sylvain LECLERC représentant le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire
- Monsieur Olivier FLAMAN représentant le Président de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire
- Monsieur Nicolas STERLIN représentant le Président de l'UDSEA
- Monsieur Maxime BILLET représentant le Président des Jeunes Agriculteurs d'Indre-et-Loire
- Monsieur Michel de la TULLAYE représentant le Syndicat de la propriété privée rurale
- Monsieur Antoine REILLE Président des propriétaires forestiers de Touraine
- Monsieur André LAURENT Terres de Liens
- Monsieur Fabien LABRUNIE représentant le Président de la fédération départementale des chasseurs
- Monsieur Dominique BOUTIN représentant le Président de la SEPANT

Pouvoirs :

- Monsieur Serge GERVAIS Maire de Charnizay a donné pouvoir à Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture
- Monsieur le Porte Parole de la Confédération Paysanne de Touraine a donné pouvoir à Monsieur le Président de la SEPANT
- Monsieur le Président de la LPO a donné pouvoir à Monsieur le Président de la SEPANT

IV- : Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers sur la modification n° 2 du PLU de Souvigny-de-Touraine : (avis simple)

- Considérant le projet de modification n° 2 du PLU de Souvigny-de-Touraine visant à permettre en zones A et N :

1. l'extension des habitations existantes : + 40 % maximum de la surface de plancher de l'habitation existante, dans la limite maximale de 100 m²
2. les constructions d'annexes : emprise au sol cumulée maximale de l'ensemble des nouvelles annexes limitée à 40 m² par unité foncière et implantation de 20 m maximum de l'habitation existante. Les piscines ne sont pas limitées quant à leur emprise au sol

Le projet recueille 14 votes favorables sur 14 votants au regard de l'article L151-12 du code de l'urbanisme.

La CDPENAF émet un avis favorable au regard de l'article L151-12 du code de l'urbanisme relatif à l'extension des maisons d'habitation et leurs annexes en zones A et N.

**Pour le Préfet d'Indre-et-Loire
Le Président de séance,**

Signé

Jean-Luc VIGIER